

Pour tout acte ayant un risque de contact :



- avec du sang ou des liquides biologiques (selles, urines, crachats..),
 - avec des plaies
 - avec des muqueuses,
 - avec du matériel souillé
- et systématiquement en cas de lésions cutanées.

**1 paire de gants
= 1 acte**



**Avant et après le port des gants :
l'hygiène des mains est
INDISPENSABLE.**

Nettoyer puis désinfecter avec de l'eau de Javel à 12° chl fraîchement diluée au 1/10° (ou tout autre désinfectant approprié) les surfaces souillées par des projections, l'aérosolisation de sang, ou tout autre produit d'origine humaine.

* Depuis le 1^{er} juin 2001, l'eau de Javel est commercialisée sous une forme concentrée à 2,6 % de chlore actif soit 9° chl. Il convient d'adapter la dilution en conséquence (dilution au 1/5)

Les précautions « standard » c'est aussi des recommandations pour :

- les contacts avec du sang ou liquides biologiques (gestion du risque d'Accidents d'Exposition au Sang)
- le transport des prélèvements biologiques, du linge, du matériel souillé et des déchets

Pour en savoir plus :

Hygiène et prévention du risque infectieux en cabinet médical ou paramédical – SFTG / HAS
– Juin 2007

Coordonnées du professionnel de santé :

C'est tous les jours

Pour tous les patients

Pour tous les actes



**Les précautions
"standard"
au cabinet de ville**



ORDRE DES MEDECINS



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS
44, RUE LOUIS BLANC - B.P. 132 62403 BETHUNE CEDEX



Ordre Départemental des Médecins



INSTITUT
DE VEILLE SANITAIRE

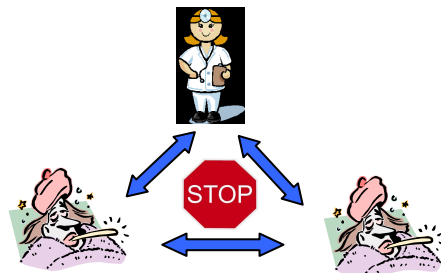
Antenne Régionale
Nord Pas de Calais -2009



CONTEXTE

Les Précautions « Standard » servent à éviter la transmission croisée de microbes.

De patient à patient
De patient à soignant
De soignant à patient



Elles sont à appliquer à **tout patient quel que soit le statut infectieux !**

Elles consistent à mettre en place des mesures « barrières » :

1. Avant et après l'examen du patient
 - Hygiène des mains
2. adaptées aux soins ou à la pathologie du patient :
 - Gants
 - Masques
 - Lunettes
 - Tenue de protection

Références :

- Circulaire DGS/DH N°98/249 du 20/04/1998
- « 100 recommandations pour la surveillance et la prévention des infections nosocomiales – CTIN – 1999
- Prévention de la transmission croisée : Précautions complémentaires contact- Consensus formalisé d'experts – SFHH – Avril 2009

HYGIENE DES MAINS

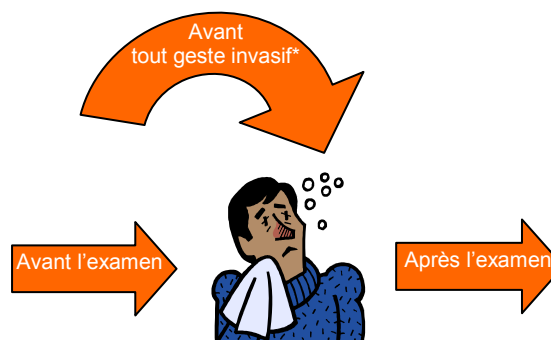


Avec un **Produit Hydro Alcoolique**



C'est plus simple et plus efficace !

Quand réaliser une hygiène des mains ?



* geste invasif = injection, vaccination, sutures...

Quelques consignes pour bien faire :

- Mains et avant bras sans bijoux, ni alliance
- Se frictionner jusqu'au séchage complet du produit

Un lavage des mains doit être réalisé au savon doux lorsque les mains sont visiblement sales.

TENUE DE PROTECTION



Port d'une tenue de protection lors des **soins mouillants** et si il y a un risque de projection de liquide biologique

Jeter la tenue de protection à la fin de la séquence de soins ou avant de passer à un autre patient.

MASQUES / LUNETTES



Port de masques et lunettes de protection :



Lors des actes à risques de projections de sang et/ou liquide biologique (ex : aspiration, endoscopie,...).

Lorsque le patient présente une maladie infectieuse (grippe, méningite...)

1 masque = 1 patient ou 1 acte